

**Projet de règlement grand-ducal**  
**portant dénomination du lycée-pilote.**

-----  
**Avis du Conseil d'Etat**

(14 février 2012)

Par dépêche du 28 décembre 2011, le Premier Ministre, Ministre d'Etat, a saisi le Conseil d'Etat du projet de règlement grand-ducal sous objet, élaboré par la ministre de l'Education nationale et de la Formation professionnelle. Au projet de règlement grand-ducal proprement dit étaient joints un exposé des motifs, une annexe historique ainsi qu'une fiche d'évaluation d'impact.

Le projet de règlement grand-ducal a pour objet d'arrêter, au moment de son installation définitive à Mersch, la dénomination du lycée-pilote créé en 2005, qui a été dénommé dans un premier temps « Neie Lycée » et qui, à l'avenir, portera le nom de « Lycée Ermesinde ». La base légale du règlement sous avis est, d'une part, constituée par la loi modifiée du 25 juillet 2005 portant création d'un lycée-pilote dont l'article 44, alinéa 3 dispose que « les établissements d'enseignement secondaire publics prennent la dénomination de lycée. Une dénomination particulière pourra leur être octroyée par règlement grand-ducal. » Elle est constituée, d'autre part, par la loi modifiée du 25 juin 2004 portant organisation des lycées et lycées techniques, dont l'article 46 dispose que « les lycées créés après l'entrée en vigueur de la présente loi et qui offrent également l'enseignement secondaire technique sont appelés lycées ».

L'exposé des motifs et son annexe renseignent sur le personnage de la comtesse Ermesinde, caractérisée comme une figure maternelle, raisonnable et entièrement dévouée à son peuple, ainsi que sur les orientations pédagogiques du lycée.

Quant à la forme, il suffit de se référer au préambule aux deux bases légales citées ci-dessus.

Quant au fond, le Conseil d'Etat n'a pas d'observation à faire.

Ainsi délibéré en séance plénière, le 14 février 2012.

Le Secrétaire général,

s. Marc Besch

Pour le Président,  
La Vice-Présidente,

s. Viviane Ecker